

## Elargir l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle.

Pour les demandeurs d'emploi, l'accès à la formation a toujours relevé du parcours du combattant, du fait de la dilution des responsabilités de son financement entre plusieurs entités peu coordonnées entre elles : les organismes collecteurs des cotisations des entreprises - OPCA, les régions, l'Etat et Pôle emploi.

A l'avenir, c'est à Pôle emploi que reviendra, en principe, la responsabilité de trouver la réponse aux besoins induits par le marché du travail et par les projets professionnels de ses usagers, en passant les accords nécessaires avec les divers financeurs. Y parviendra-t-il ?

L'accord national interprofessionnel du 7 janvier dernier sur « le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels » ne concerne que les seules ressources des entreprises. Il ne saurait donc, à lui seul, résoudre la totalité du problème de l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle.

Cet accord fait, certes, novation par rapport à celui qui l'avait précédé en 2003, en ce qu'il évoque, cette fois, les besoins des demandeurs d'emploi et qu'il prévoit d'affecter à la formation de ces derniers une partie des fonds de la formation professionnelle, collectés auprès des entreprises. Il prévoit de le faire, soit directement par les branches professionnelles pour leurs besoins identifiés, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun, dit « de sécurisation des parcours professionnels », dont le quart serait affecté aux demandeurs d'emploi, toujours par l'intermédiaire de Pôle emploi.

A côté de cette ressource dont le montant n'est pas chiffré, mais qui restera très modeste comparé aux 11,2 milliards d'euros dépensés par les entreprises pour la formation professionnelle de leurs salariés, Pôle emploi pourra utiliser, concomitamment, ses propres ressources, qu'elles proviennent de l'Etat ou de l'UNEDIC. A quelle hauteur pourra-t-il le faire ? Il serait bon que cela soit précisé dans la convention pluriannuelle, en préparation, entre l'Etat, l'UNEDIC et Pôle emploi.

Restent les régions qui sont souvent le seul recours des demandeurs d'emploi qui veulent se reconverter. Elles ont consacré à leur formation près de 700 millions d'euros en 2006. Nul ne sait si et comment elles s'intégreront au nouveau dispositif, s'il y aura coordination ou pas, si, et selon quelles modalités, leur intervention au profit d'un demandeur d'emploi pourra être obtenue par le référent de ce dernier au sein de Pôle emploi.

**A ce stade de révision du dispositif d'accès des demandeurs d'emploi à la formation, que tout le monde réclame pour qu'ils puissent accroître leur chance de trouver un emploi et faire face aux exigences, sans cesse mises en avant, non seulement de compétence, mais aussi de mobilité professionnelle, Solidarités Nouvelles face au Chômage demande :**

- que la question de l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle fasse l'objet d'un examen global,

- que soient rendus publics les montants que les uns et les autres, OPCA, UNEDIC, Régions et Etat comptent mettre à disposition de Pôle emploi pour que les demandeurs d'emplois soient dotés de la qualification indispensable à la sécurisation de leurs parcours, aux reconversions nécessaires et à la réalisation de leurs projets professionnels,
- que la coordination régionale des financeurs et des prescripteurs, préconisée par le Grenelle de l'Insertion, soit organisée sans tarder,
- que les demandeurs d'emploi soient représentés, par une personnalité qualifiée, au sein du conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie et au sein du conseil national d'évaluations de la formation professionnelle.

---

**Contact : Solidarités Nouvelles face au Chômage**

Jessica Holc - [jessica.holc@snc.asso.fr](mailto:jessica.holc@snc.asso.fr) – 01 42 47 13 41 – [www.snc.asso.fr](http://www.snc.asso.fr)

---

*Depuis 1985, l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage a accompagné près de 20 000 demandeurs d'emploi et financé, grâce à son réseau de donateurs, plus de 1 500 emplois solidaires dans des centaines d'associations partenaires. Aujourd'hui, plus de mille bénévoles sont engagés aux côtés des demandeurs d'emploi pour leur apporter écoute, chaleur humaine et soutien méthodologique.*